

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 19 FEVRIER 2018

Etaient présents : ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DEVOS René, GILLIER Claudette, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, POUTEIL-NOBLE Béatrice, VIANDAZ Christophe et POURRAZ Fabrice.

Représentés : VILLIERS Gérard qui donne pouvoir à ROSNOBLET Patrick, WALL Hélène qui donne pouvoir à GILLIER Claudette.

Excusés : DELAVENAY Chantal, ROCH Claire, COHADE Mercedes et CARRIER Laurent.

Secrétaire de séance : Madame LEVET Pascale

* * *

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis :

Décidé la reprise par anticipation du résultat de fonctionnement du budget de la commune 2017 au budget primitif 2018, d'un montant de 2 000 004,89 €.

Décidé la reprise par anticipation du résultat de fonctionnement du budget annexe du service de l'eau 2017 au budget primitif 2018, d'un montant de 116 892,73 €

Voté le budget primitif 2018 de la commune, qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

- Section de fonctionnement : 3 276 700,00 €
- Section d'investissement : 2 781 900,00 €

Fixé les taux des impôts locaux pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 10,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,97 %

Voté les subventions aux associations pour 2018, pour un montant total de 30 792 €.

Voté le budget primitif 2018 du service de l'eau, qui s'équilibre en recettes et dépenses, à :

- Section d'exploitation : 324 680,00 €
- Section d'investissement : 245 655,00 €

Décide d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables sur le budget de l'eau, pour un montant total de 697,86 €.

Décidé d'attribuer à la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SNC le marché à bons de commande relatif à l'entretien des voies communales et petits travaux de voirie

Sollicité une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du FDDT pour l'aménagement d'un terrain de jeu supplémentaire en gazon naturel et la mise aux normes du terrain existant au stade de football de Veige.

Autorisé Monsieur le Maire à déposer des déclarations préalables au nom de la commune pour la pose des mats d'éclairage et de panneaux de grillage au stade football de Veige.

Apporté son soutien à la motion relative au maintien de la Cour d'appel de Chambéry, au nom d'une justice de proximité et de qualité, prise par les 5 ordres des avocats de la Cour d'appel de Chambéry.

A l'issue de l'ordre du jour, Monsieur le Maire a présenté les études qui sont en cours pour l'extension du cimetière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h30.

Fait à AMANCY le 22 février 2018.

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET